

L A  
**Gazette**  
P E R P E Z A C O I S E

N° 50 • OCTOBRE 2025



**MAIRIE**

Tél. : 05 55 25 11 42 - [mairie.perpezac@orange.fr](mailto:mairie.perpezac@orange.fr)



**HORAIRES D'OUVERTURE**

**Du lundi au vendredi**  
de 9h à 12h30  
de 13h30 à 17h

**PERMANENCES**

Les élus seront à votre écoute à la mairie  
le 1er samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30

**Prochaine permanence le 08 novembre**

**BUREAU DE POSTE : Ouvert du lundi au vendredi de 13h à 15h30**

## ÉTAT **CIVIL**

Ils nous ont quittés

Monsieur **Philippe BEATO**  
décédé le 27 septembre 2025, à Brive (EHPAD Bel Air).

## PERPEZAC **AU QUOTIDIEN**

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB), a entrepris des travaux de renouvellement et de mise en conformité d'une partie du réseau d'assainissement collectif du bourg de Perpezac.**

Soucieuse de l'environnement, la CABB met tout en œuvre pour que les eaux usées soient traitées et restituées suffisamment propres, au milieu naturel, pour qu'elles n'altèrent pas le bon état écologique de ce dernier.

Le système d'assainissement du bourg de Perpezac le Blanc est sujet à une problématique d'apports d'eaux claires parasites au niveau des réseaux de collecte des eaux usées qui peuvent engendrer des dysfonctionnements à la station d'épuration. C'est à ce titre que la CABB a réalisé un diagnostic du réseau d'assainissement et de chaque branchement particulier afin d'identifier d'éventuels mauvais raccordements et d'envisager des travaux de mise en conformité de ces derniers.



La maîtrise d'œuvre de ces travaux est confiée au bureau d'études DEJANTE, l'interlocuteur est Mr Romain Galinier (07.71.74.12.50).

Le marché de travaux est attribué et notifié à l'entreprise SOGEA.

**Les zones du bourg concernées ou impactées par ces travaux sont : Route de Chassagnas, rue du Tennis, secteur mairie/école, rue de la Poste et Rue de l'Ancien Relais.**

Les travaux ont débuté début octobre et doivent s'achever courant janvier 2026.

### ACTIVITÉS DE L'AGENT TECHNIQUE COMMUNAL

Après que le programme annuel de réfection de voirie se soit achevé fin septembre, l'agent communal, accompagné d'un apprenti, a réalisé des réparations ponctuelles de la chaussée communale en comblant les « nids de poule » avec de l'enrobé à froid.

Réouverture des saignées en bordure de voirie, entretien des fossés et des caniveaux.

Entretien du cimetière.

## CONSTRUCTION BÂTIMENT COMMUNAL ET ASSOCIATIF, SUITE...

Les portes et les fenêtres sont maintenant installées, l'électricité et la plomberie sont en préparation, l'isolation et les cloisons sont en cours de construction.



### ENEDIS



#### > Plan d'aléas climatiques

**Dans le cadre de son Plan d'Aléas Climatiques, en début d'année, ENEDIS a réalisé des travaux d'enfouissement de son réseau 20000V sur notre commune.** Après sa mise sous tension, ce réseau permettra de déposer les lignes aériennes mises hors tension. Cette mutation va débiter sur notre territoire à partir du lundi 27 octobre. **Ces travaux vont entraîner des coupures de courant, souvent brèves, sur différents secteurs de la commune jusqu'au 18 novembre.** Les habitants ont dû être informés individuellement de ces interruptions de fourniture en énergie. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de la mairie.

La dépose du réseau abandonné (conducteurs et supports) interviendra après cette période.

#### > Remplacement transformateur Les Régats

**Pour des raisons techniques (raccordement d'un futur producteur), le transformateur électrique des Régats va être remplacé.**

**Les travaux auront lieu la journée du mercredi 29 octobre 2025 entre 08h00 et 17h00.** L'intervention sur le réseau 20000 V sera réalisée exclusivement sous tension par les équipes spécialisées d'ENEDIS. Les camions occupent toute la chaussée de la route communale des Régats. **Pour la sécurité des tiers et des équipes ENEDIS, la circulation sera interdite par arrêté communal entre Les Régats et Les Chalivas le temps des travaux.**

### VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS

**Fin 2024, la commune a candidaté pour le label « Villes et Villages étoilés ».**

Ce challenge récompense des communes et des territoires qui mènent des actions en faveur d'une meilleure qualité de l'environnement nocturne et qui s'engage à limiter la pollution lumineuse. Ce label, décerné par l'**ANPCEN** (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes), distingue les villes et les villages qui adoptent un éclairage public raisonné (extinction des lumières la nuit, type de luminaires, sensibilisation des habitants ou encore protection de la biodiversité nocturne).



Le système de notation reprend l'image du ciel étoilé : plus une commune limite sa lumière artificielle, plus elle gagne d'étoiles, jusqu'à cinq.



**Pour une première, Perpezac obtient 3 étoiles \*\*\* !**

Sur notre territoire, cette récompense fait suite au remplacement des lampes d'éclairage public au Sodium, très énergivores, par des lampes led qui sont peu consommatrices en électricité (économie constatée supérieure à 60% !!). Par ailleurs, la réduction de la durée d'allumage nocturne a contribué aussi à limiter la pollution lumineuse.

## COMMUNIQUÉS

### le Marché Perpezacois

MARCHÉ DU 25 OCTOBRE

En plus de nos exposants habituels,  
**un choix de fleurs de la Toussaint  
des Serres du Moulin Neuf sera disponible**  
sur le marché perpezacois le 25 octobre, dès 9h

## CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)



### LES APL REVALORISÉES AU 1ER OCTOBRE

*Les Aides Personnalisées au Logement (APL) sont revalorisées chaque 1er octobre en fonction de l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du 2e trimestre de l'année en cours. Pour chaque bénéficiaire, le niveau de revalorisation de l'APL dépend notamment de sa ville de résidence, de sa situation familiale et de ses ressources.*

L'APL est une prestation sociale versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) aux ménages les plus modestes. Comme chaque année au 1er octobre, elle est revalorisée sur la base de l'évolution de l'indice de référence des loyers du deuxième trimestre de l'année en cours.

Au 2e trimestre 2025, l'IRL affichait une progression de 1,04 % (en métropole, en Corse et dans les régions et départements d'Outre-mer). **L'APL devrait augmenter de 1,04 % au 1er octobre 2025, sauf décision contraire du gouvernement.**

En octobre 2024, la revalorisation de l'APL était de 3,26 %.

**L'augmentation de l'APL est appliquée automatiquement par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA). Vérifiez sur votre compte en ligne que la revalorisation a bien été prise en compte et que le montant actualisé est bien versé. En cas de problème sur l'actualisation du montant, contactez votre Caf ou votre MSA.**

**Chaque demande d'APL est personnalisée.** Le montant de l'aide est calculé en fonction de paramètres de dépenses de logement et de paramètres de ressources. Sont notamment pris en compte les éléments suivants :

- le montant de votre loyer ;
- le nombre de personnes à charge vivant habituellement au sein de votre foyer ;
- le montant de vos ressources et, le cas échéant, le montant des ressources de la personne avec laquelle vous vivez en couple et des personnes vivant habituellement dans votre foyer ;
- la valeur de votre patrimoine immobilier et financier et, le cas échéant, la valeur du patrimoine de la personne avec laquelle vous vivez en couple et des personnes vivant habituellement au sein de votre foyer. Cette valeur est prise en compte uniquement si elle est supérieure à 30 000 €.

**À savoir :** La Caf prend en considération la date où la demande d'aide a été faite et indemnise ses allocataires au début du mois qui suit cette demande.

## FINANCES

### CRÉDITS À LA CONSOMMATION : LA RÉGLEMENTATION VA ÉVOLUER



**L'encadrement du crédit à la consommation va connaître des évolutions à l'automne 2026.**

**Alors que l'augmentation des petits crédits a tendance à favoriser le surendettement, une ordonnance du 3 septembre 2025 harmonise la réglementation française sur celle de l'Europe, plus protectrice à l'égard des emprunteurs.**

*Les nouvelles règles applicables aux contrats de crédit à la consommation entreront en application le 20 novembre 2026 afin de permettre aux professionnels concernés d'adapter leurs clauses et leurs contrats.*

#### > Quels sont les crédits à la consommation concernés ?

Certains crédits à la consommation, de plus en plus sollicités avec les nouvelles pratiques de consommation (notamment via internet), étaient jusqu'à maintenant exclus du champ de la réglementation.

**Les normes européennes s'appliqueront à ces types de crédits qui sont parfois à la source du surendettement :**

- crédits sans aucun frais ni intérêts, dits « crédits gratuits » (ou assortis de frais d'un montant négligeable) ;
- crédits de moins de 200 €, dits « mini-crédits » ;
- crédits de moins de 3 mois avec des frais négligeables (paiements fractionnés et différés) ;
- crédits à la consommation d'un montant compris entre 75 000 € et 100 000 € ;

Les cartes à débit différé restent exemptées de la réglementation.

#### > Quelles mesures de protection pour les consommateurs ?

Les pratiques d'emprunt seront plus encadrées par le biais de différentes mesures clés :

- Des restrictions dans le champ publicitaire : toute communication portant sur une opération de crédit à la consommation devra être « claire, loyale et non trompeuse » et comporter la mention « *Attention ! Un crédit coûte de l'argent et doit être remboursé !* ». Mettre en avant la facilité d'obtention d'un crédit sera interdit.
- Un allègement des informations à transmettre par le consommateur pour les crédits courts ou de faible montant, tout en garantissant la transparence.
- Des obligations pour l'établissement prêteur concernant la transmission des informations pré-contractuelles.
- La possibilité pour les établissements financiers de consulter, de manière facultative, le fichier national des incidents de remboursement pour analyser la solvabilité des emprunteurs sur les petits crédits (moins de 3 mois, sans intérêt ni frais, ou inférieurs à 200€). Cette mesure doit permettre aux établissements d'alerter les consommateurs si des difficultés financières sont constatées.

#### D'autres dispositions renforcent la protection des emprunteurs :

les organismes devront orienter gratuitement les clients en difficulté vers des services de conseil aux personnes endettées, les délais de rétractation des emprunteurs seront allongés en cas de non-respect par le prêteur de ses obligations d'informations contractuelles, des conditions préférentielles devront être mises en place en cas de remboursement anticipé.

## LES VIREMENTS BANCAIRES PLUS SÉCURISÉS GRÂCE À UNE NOUVELLE ÉTAPE DE VÉRIFICATION

**À partir du 9 octobre 2025, toutes les banques doivent mettre en place un système de vérification du bénéficiaire. Cette nouvelle réglementation européenne vise à sécuriser les virements bancaires. Voici tout ce qu'il faut savoir :**



Ce nouveau dispositif de vérification du bénéficiaire est déployé par les prestataires de services de paiement (banques, établissements de paiement ou de monnaie électronique), dans toute la zone euro.

Il est gratuit et vise à protéger les usagers.

**Son objectif : renforcer la protection contre les fraudes, notamment l'usurpation d'identité ou la manipulation de RIB, mais aussi réduire les erreurs de saisie au moment de l'ajout d'un bénéficiaire.**

Il permettra de vérifier que le nom du bénéficiaire renseigné par le client correspond bien à l'IBAN du compte destinataire du virement. Quand un particulier effectuera un virement (instantané ou classique) depuis son compte en banque, sa banque pourra interroger automatiquement, en temps réel, la banque du bénéficiaire pour vérifier la concordance.

**À savoir :** Lorsque vous effectuez un virement bancaire en ligne, il est recommandé d'utiliser des noms complets et exacts (sans tournure familière).

Le client sera informé du résultat de la requête afin de confirmer, corriger ou annuler son opération. Il conserve la liberté d'exécuter son virement, mais en toute connaissance de cause.

La banque lui transmettra l'un de ces résultats :

- **concordance exacte entre nom et IBAN : le virement est exécuté ;**
- **non-concordance entre le nom et l'IBAN : vous êtes informé avant l'exécution du virement ;**
- **concordance partielle** (nom proche mais pas identique à celui du compte destinataire) : la banque vous indique le nom associé à l'IBAN afin que vous décidiez ou non d'effectuer le virement.
- **vérification impossible** : problème technique, banque du bénéficiaire non adhérente ou ne répondant pas... La Banque vous informe que le contrôle n'a pas pu être effectué. Vous pouvez alors soit abandonner soit décider de continuer votre virement.

## MARCHÉ DE NOËL

### APPEL À PARTICIPANTS

› **Prochain marché de Noël à Perpezac : 13 décembre 2025**

Toute personne souhaitant participer à notre prochain marché de Noël en tant qu'exposant est invitée à se manifester au **06 29 87 73 37**

**Vous souhaitez participer en tant que bénévole ?**

Une réunion d'information sera évoquée prochainement.

Merci de nous contacter pour plus de détails : **Mairie au 0555251142**



## MOMENT **RECETTE**

### – Cannelloni à la Sicilienne –

✱ *Un pur délice Méditerranéen*



Préparation : 30 min – Repos : 5 min  
Temps de cuisson : 20 + 10 + 35 min

#### **INGRÉDIENTS**

##### **FARCE**

1 oignon  
250 g de ricotta  
2 gousses d'ail  
400 g de bœuf haché  
50 g de parmesan râpé  
1 cuillère à soupe d'huile d'olive  
1 cuillère à café d'origan séché  
1 cuillère à café de basilic séché  
Sel et poivre au goût  
12 tubes de cannelloni

##### **SAUCE TOMATE**

500 g de purée de tomates (passata)  
1 cuillère à soupe d'huile d'olive  
1 oignon  
2 gousses d'ail  
1 cuillère à café de sucre  
1 cuillère à café d'origan  
1 feuille de laurier  
Sel et poivre au goût  
Pour gratiner :  
100 g de mozzarella râpée  
30 g de parmesan râpé

##### **Préparation de la sauce tomate :**

- Faites chauffer l'huile d'olive dans une casserole.
- Ajoutez l'oignon et l'ail finement hachés, puis faites revenir à feu moyen jusqu'à ce qu'ils deviennent translucides.
- Ajoutez la purée de tomates, le sucre, l'origan, le laurier, le sel et le poivre.
- Laissez mijoter à feu doux pendant 20 minutes, puis retirez la feuille de laurier.

##### **Préparation de la farce :**

- Faites chauffer l'huile d'olive dans une poêle, ajoutez l'oignon et l'ail hachés, puis faites revenir.
- Ajoutez la viande hachée et faites-la cuire jusqu'à ce qu'elle soit bien dorée.
- Salez, poivrez, ajoutez l'origan et le basilic, puis laissez refroidir légèrement.
- Dans un saladier, mélanger la ricotta, l'œuf et le parmesan râpé.
- Incorporez la viande cuite et mélangez bien jusqu'à obtenir une farce homogène.

##### **Farcir les cannellonis :**

- Remplissez délicatement chaque tube de cannelloni avec la farce à l'aide d'une cuillère ou d'une poche à douille.

##### **Montage et cuisson :**

- Préchauffez le four à 180°C.
- Versez un peu de sauce tomate dans le fond d'un plat à gratin.
- Disposez les cannellonis farcis en une seule couche.
- Recouvrez avec le reste de sauce tomate.
- Saupoudrez de mozzarella et de parmesan râpés.
- Enfournez pour 30 à 35 minutes, jusqu'à ce que le dessus soit bien gratiné.

##### **Service :**

- Laissez reposer 5 minutes avant de servir.
- Accompagnez de basilic frais et d'une salade verte croquante.

**Bon appétit !**

## MOMENT DÉTENTE

### – Spécial Vacances de la Toussaint –

APRÈS UNE BALLADE EN FORÊT OU À LA CAMPAGNE  
RÉALISATIONS À PARTAGER EN FAMILLE

#### Matériel à prévoir :

*Feuilles, ciseaux, colle, crayons et des feuilles de différentes tailles et couleurs*

Il est possible d'assembler un animal en gros au milieu de la feuille comme ici, un paon ou une jolie chouette.



Il est aussi possible de créer des scènes avec plusieurs animaux avec des feuilles plus petites.



Vous pouvez laisser l'enfant faire comme il le veut en travaillant sa créativité ou alors dessiner à la main et recouvrir de feuilles.



Il est aussi possible de dessiner des personnes ! Vous pouvez faire toute la famille comme ça.



**LAISSEZ ALLER VOTRE IMAGINATION...  
À VOUS DE JOUER, LES ARTISTES !!**

## PAROLE **À NOS ASSOCIATIONS**

### **ASSOCIATION INTERCOMMUNALE PAYS DES BUTTES CALCAIRES**

#### **RANDO NOCTURNE D'HALLOWEEN**



L'association vous donne rendez-vous le **vendredi 31 octobre, à partir de 19h30, à la salle polyvalente de Perpezac** pour participer à sa troisième randonnée nocturne d'Halloween.

Frissons et spectacles garantis tout au long du parcours, venez déguisés avec une lampe de poche pour vous éclairer et parcourir les sentiers en sous-bois remplis de mystères et d'apparitions toutes aussi étranges les unes que les autres.

***Ce sera la nuit des sorcières et autres créatures maléfiques !!***

*Au retour, vous partagerez la soupe et la boisson des vampires.*

*Vous pourrez également faire quelques pas de danse avec ces créatures fantastiques.*

**Venez nombreux partager cette soirée pleine de frissons et d'amusement,  
et n'hésitez pas à inviter vos amis et votre famille !!**

**Sécurité :** L'éclairage public sera interrompu dans le village à partir de 19h00

## LA PÉTANQUE PERPEZACOISE

### CONCOURS A LA MÊLÉE LES VENDREDIS SOIRS



La Pétanque Perpezacoise reçoit **chaque premier vendredi soir du mois** toutes personnes désirant s'initier ou jouer à la pétanque.

Ainsi un petit concours amical en doublette à la mêlée est organisé les vendredis en question pour enfants, adultes, novices, débutants ou habitués.

Ces concours étant à la mêlée, si vous venez seul(e), vous aurez tout de même un partenaire à chaque tour.

Une buvette sur place vous permettra de vous désaltérer et de discuter. **Soyez les bienvenus pour ces moments conviviaux à Perpezac le Blanc !**

**Inscriptions: 3€ par personne  
à partir de 19h30**

**Jet du but à 20h**

## ZOOM SUR...

### – Prise de commandement du CIS AYEN –

**Jeudi 16 octobre, le lieutenant Emmanuel RAFFAILLAC a officiellement pris le commandement du Centre d'Incendie et de Secours d'Ayen** en présence des autorités locales, des sapeurs-pompiers et de nombreux invités.



Engagé comme sapeur-pompier volontaire en 1988, puis professionnel en 2002, le lieutenant Emmanuel RAFFAILLAC occupait les fonctions d'adjoint au chef de centre depuis 2021.

Il laisse ses fonctions à l'adjudant-chef Guillaume AUDEVARD.

Le CIS d'Ayen, fort de 29 sapeurs pompiers volontaires, a réalisé près de **230 interventions depuis le début de l'année**, témoignant de l'importance de son action au service de la population.

**Félicitations au lieutenant Emmanuel RAFFAILLAC pour cette nouvelle mission  
et tous nos vœux de réussite dans cette fonction !**

*Dans la prochaine Gazette, vous retrouverez un article plus détaillé sur le centre de secours d'Ayen.*

# ASTUCES DE NOS GRAND-MÈRES

## LA CUISINE : ASTUCES DE GRAND-MÈRE

### > Éviter d'avoir des fruits périmés

Afin d'allonger la durée de vie de nos amis les fruits, une astuce est infaillible. Coupez en deux un bouchon en liège et déposez-le dans votre corbeille à fruit. La matière du liège permet d'absorber l'humidité qui se trouve dans chaque fruit. Cela permettra d'éviter ainsi les tâches noires sur vos fruits.

### > Faire la meilleure vinaigrette

Pour faire la même vinaigrette que notre grand-mère, il faut suivre un ordre très précis. Mettre d'abord le sel, le poivre, ensuite le vinaigre, la moutarde puis finir par l'huile d'olive. Dans cet ordre, le vinaigre permet de relever le goût de votre vinaigrette.

## LE NETTOYAGE : NOS MAMIES SONT DES FÉES DU LOGIS

### > Vinaigre blanc : anticalcaire

Pour nettoyer efficacement votre maison, nos grand-mères ont un produit phare dans leur placard : le vinaigre blanc. Celui-ci est un anticalcaire qui nettoie les bouilloires, les baignoires, les robinets ou bien encore les cafetières. Le vinaigre permet de désinfecter et de désodoriser.

### > Le savon de Marseille fait briller votre sol

Le savon de Marseille est aussi une très bonne alternative pour bien nettoyer votre habitation. Vous pouvez laver toutes vos surfaces. Elles brilleront parfaitement.

### > Le savon noir pour nettoyer efficacement

Le savon noir est un produit bio 100% naturel. Il vous permet de nettoyer efficacement les surfaces de votre habitation. Toutes les surfaces sont ainsi protégées.

### > L'Arbre à thé pour de bonnes odeurs dans votre habitation

L'arbre à thé permet d'éliminer tous les virus présents chez vous. Souvent en complément du savon noir, l'arbre à thé a des propriétés antibactériennes. Il permet d'atténuer les odeurs inconfortables de l'intérieur.

## SUPPRIMER LES TACHES : LES BONNES MÉTHODES DE NOS GRANDS-MÈRES

### > Tache de gras : craie blanche ou savon de Marseille

Pour enlever une tache de gras, vous pouvez écraser une craie blanche sur la tache, saupoudrez de terre de sommière ou bien avec du savon de Marseille. Après avoir fait cela, il suffit de mettre votre linge à la machine à laver.

### > Tache de café : vinaigre blanc et eau froide

La tache de café peut s'enlever en mélangeant de l'eau froide et du vinaigre blanc. De plus, nos grands-mères ont trouvé une autre solution : mettre de l'eau et du sel, puis du savon de Marseille et enfin mettre les vêtements à la machine à laver.

## LUTTER CONTRE LE FROID : DES ASTUCES POUR SE RÉCHAUFFER

### > Bain de romarin

Quand l'hiver arrive, les extrémités de votre corps peuvent troubler votre circulation sanguine. Pour lutter contre cela, vous pouvez faire un bain de romarin. Celui-ci permet de vous réchauffer et de faire bien circuler votre sang. Pour faire votre bain, mettez alors 200 g de romarin frais et laissez infuser pendant 10 minutes avant d'en profiter.

### > Bouillottes

Pour lutter contre le froid, la bouillotte est une astuce très efficace. Nos grands-mères l'utilisent depuis toujours pour se sentir bien au chaud.

La bouillotte permet de s'endormir plus facilement.

### > Tisanes

Les tisanes sont de vraies merveilles lorsque l'hiver arrive. En effet, elles permettent de réchauffer rapidement. Elles permettent également de prévenir des maux de l'hiver et de vous sentir bien dans votre peau. La recette de grand-mère se compose d'une eau bouillante, de la cannelle, de clou de girofle, de galanga, de gingembre, de macis et de cardamome.



## CHARADES DU MOIS

Que dit une maman citron à ses enfants ?

Pour vivre longtemps, il ne faut pas être pressé.

Quelles sont les villes de France, qui une fois réunies font 21 ?

Troyes, Foix, Sète (3x7=21)

Je demande à une amie

- Que fer ce soir? Je m'acier ou je métal ?

Elle me répond :

- Etain et d'or...

## Nos commerces vous accueillent :

### BOULANGERIE LA CROUSTILLE

Ouvert de 7h à 12h30  
Sauf mercredi et dimanche

### CAFE - TABAC LABROUSSE

« Chez Yvette » pour les intimes  
Ouvert tous les jours  
dès 8h du matin

### FLEUR D'IRIS

Chambres d'Hôtes - Petit Restaurant  
Ouvert tous les jours  
Réservation au 06 69 46 52 99

### BROCANTE LES TUILLÈRES DÉCO

Vendredi - Samedi - Dimanche  
10h - 12h / 14h30 - 18h30

### LA FERME D'ALLOGNE

Ouvert tous les jours sur RDV  
05.55.85.26.93 / 06.40.06.85.35

### POISSONNERIE LE GOÉLAND

Sur la place du village  
le mercredi à 10h  
et les samedis du marché

## le Marché Perpezacois

2ème et 4ème samedi du mois !

### DATES DES PROCHAINS MARCHÉS

25/10

08/11

22/11

### Publier dans la Gazette ?

**C'est possible !**

Contactez-nous ou envoyez vos articles par mail :  
[lagazetteperpezacoise@gmail.com](mailto:lagazetteperpezacoise@gmail.com)

# PUBLICATION N°50

## OCTOBRE 2025

Responsables de la publication : Les membres de la Commission Communication

Responsables des articles sur les associations : Les Présidents d'associations / Réalisation : Rémi Alcorn

© Photos : SDIS19 / Francine Lapouge / Claire Agnoux /  
Gérard Labrousse / Bernard Gay / Gérard Cooper / Rémi Alcorn

Imprimé et distribué par nos soins

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PERPEZAC-LE-BLANC



Retrouvez les précédentes Gazettes sur le site de la commune  
[www.perpezac-le-blanc.com/la-gazette-perpezacoise](http://www.perpezac-le-blanc.com/la-gazette-perpezacoise)